

Conseil municipal du 10 février 2021

Présents : Philippe Lafabrie, Guy Bertazzo, Nicolas Ganil, Yves Marlas, Jean-Marie Aillet, Aurélie Salgues, Mathieu Thiberville, Vincent Lahens, Laurence Amigues

Excusé : François Fournier, pouvoir à Vincent Lahens

Ordres du jour :

- 1-Election du 2ème adjoint.
- 2-Candidature Village à-venir.
- 3-Rétrocession d'une concession au cimetière.
- 4-Nouveau tarif garderie.
- 5-Renoncement à la révision du loyer du logement de la poste.
- 6-Adhésion Association des Communes Forestières du Lot.
- 7-Participation à Mon Village Mon fossile.

Election du 2ème adjoint :

Suite à la démission de Laurence Amigues (courrier du 23/11/20 envoyé en préfecture) au poste de deuxième adjointe, le conseil procède à l'élection en vue de son remplacement. Vincent Lahens est candidat.

Vote : Une abstention. 9 pour.
Vincent Lahens est élu 2ème adjoint.

Candidature Village à-venir :

A travers l'AMI Villages-A-Venir, l'action du Département a pour objectif d'aider les collectivités à appréhender les problématiques de revitalisation d'un bourg, de traiter plus spécifiquement les cœurs de bourg et leur place dans les territoires et soutenir l'investissement local pour :

- Renforcer l'attractivité des communes en prenant en compte les attentes des populations dans les domaines du cadre de vie, du logement et de l'accès aux services,
- Préserver et guider l'évolution du patrimoine urbain et architectural,
- Accompagner la transition écologique des territoires ruraux en favorisant notamment le réinvestissement de l'existant.

Villages-A-Venir est ouvert aux communes volontaires pour s'impliquer dans une réflexion stratégique débouchant sur des actions concrètes de reconquête et d'affirmation de l'attractivité de leur bourg.

Dans le cadre de cette expérimentation, le Département du Lot mobilisera les compétences de ses services pour la production et la réalisation de cette étude et jouera un rôle de mise en relation des différents partenaires susceptibles de s'associer aux réflexions. De même, le CAUE du Lot se mobilisera et accompagnera de manière renforcée les collectivités qui souhaitent s'engager dans la démarche proposée par l'AMI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de participer à cet AMI « Villages-A-Venir »,
- Charge son Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette participation et de signer tous les documents s'y rapportant.

Rétrocession d'une concession au cimetière :

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 8 octobre 2018, Madame Yolande PETIT demande à rétrocéder à la commune une concession funéraire, cette décision faisant suite à la rénovation du caveau familial.

Vu le code général des collectivités territoriales, considérant la demande de Madame Yolande PETIT titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⑩ Concession n°112 plan n°H9
- ⑩ Superficie de 3m²50
- ⑩ acquise le 13 février 2004 pour une durée de 50 ans au prix de 48,02€

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Yolande PETIT déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté et ne demande pas de remboursement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⑩ ACCEPTE la rétrocession de la concession funéraire n°112 aux conditions énoncées.
- ⑩ Autorise le maire à signer tous documents nécessaires.

Nouveau tarif garderie :

~~L'école de Concots est inscrite dans le RPI Concots-Varaire. A ce titre ces deux villages se concertent quant à la gestion des activités périscolaire. A l'initiative de la mairie de Varaire un changement de tarif pour l'inscription des élèves au périscolaire a été demandé, faisant passer le tarif de 24€/trimestre/fratrie à 30€/par trimestre/fratrie, afin de mieux financer les charges de personnel.~~

~~Ce changement de tarification est en place depuis la rentrée scolaire 2020.~~

~~Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE la mise en place de cette nouvelle tarification.~~

DÉLIBÉRATION ANNULÉE

Renoncement de réévaluation du loyer du logement de la poste :

Monsieur le maire expose que la commune de Concots est propriétaire d'un logement dont le bail de 2006 prévoit une révision du loyer. Cette révision n'a jamais été appliquée. Il est demandé par le Centre des Finances Publique que cette révision soit appliquée ou qu'une délibération y renonce expressément.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité :

- ⑩ RENONCE à la révision du loyer.
- ⑩ une visite des lieux devra être organisée pour déterminer ce qui peut être fait pour l'entretien de ce bâtiment.

Adhésion à l'association des Communes Forestières du Lot :

Les communes forestières sont un réseau d'élus oeuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produit du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Le conseil estime qu'une telle adhésion permettrait un diagnostic sur notre commune ainsi que l'élaboration d'un projet en lien avec la forêt et le bois. Adhérer à ce réseau aiderait également à traiter la question des espaces embroussaillés.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, par 5 vote pour, 1 abstention, 4 contre, DECIDE D'ADHÉRER à l'Association départementales des Colectivités Forestières du Lot,

Participation de la commune au projet mon Village mon fossile :

Depuis 2015, le patrimoine paléontologique du Quercy bénéficie d'un classement en Réserve naturelle nationale (RNN géologique du Lot). Aujourd'hui, cette richesse géologique est reconnue à l'international grâce au label « Géoparc mondial UNESCO » obtenu par le Parc Naturel régional des Causses du Quercy. Un volet fondamental de la protection de ce patrimoine réside dans son appropriation par les habitants et les acteurs du territoire.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, au titre du Géoparc et de la RNN, propose à sept communes d territoire de participer à une action originale, inscrite dans le programme d'actions 2020-2021 du Parc et baptisée « Mon village, mon fossile ».

Il s'agit de valoriser, via une œuvre artistique implantée dans l'espace public, le fait que plusieurs espèces fossiles connues dans le monde entier ont été découvertes dans les phosphatières de communes lotoises, et portent le nom de la commune su laquell elles ont été découvertes.

Ces communes sont Bach, Concots, Crégols, Escamps, Larnagol, Limogne-en-Quercy et Vaylats.

Le maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'adhésion au projet « Mon village, mon fossile »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la commune de Concots au projet « Mon village, mon fossile » par 6 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur le maire lève la séance. Fin du conseil à 21h30.

Question diverses :

Mathieu Thiberville prend des renseignements concernant l'instruction des Certificats d'Urbanisme par la commune et la DDT.

Mathieu Thiberville réexpose les enjeux d'une réflexion urgente sur l'investissement foncier de la commune, qui doit selon lui agir autant que possible avant que cette compétence passe sous le giron intercommunal.

Le maire fait passer des dossiers a étudier. Ecobarris. Mailinglist du Concots Info.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Thiberville', is written over the bottom right portion of the official seal.